Talensac
Commune d'Ille et Vilaine

ARRETE DU MAIRE

Arrêté portant autorisation d'occupation temporaire du domaine public pour le tournage d'une série télévisée

Le Maire de Talensac,

Vu **le code général de la propriété des personnes publiques ;**

Vu **le code général des collectivités territoriales ;**

Vu **le code de la sécurité intérieure ;**

Vu **le règlement de voirie relatif à l'occupation du domaine public ;**

Vu **la demande déposée par Gaumont Production Télévision représentée M. Thomas DELARUE en date du 16/09/2026 ;**

Considérant la nécessité d'encadrer l'occupation du domaine public pour assurer la sécurité des personnes et des biens ;

ARRÊTE

Article 1 : Autorisation d'occupation

Par dérogation à l'interdiction générale d'occuper le domaine public, il est autorisé la société Gaumont production Télévision, représenté par M. DELARUE Thomas, à occuper les dépendances du domaine public communal à l'occasion du tournage de la série télévisée « Peau d'vache ».

Article 2 : Périmètre et dates

L'occupation est autorisée sur le périmètre suivant :

- L'aire de jeux du parc de la Hunaudière.

Cette occupation est autorisée le 23/09/2026 de 07h00 à 17h00 (installation et nettoyage compris).

Article 3 : Nature de l'occupation

La société est autorisée à installer :

- des barnums;
- des tables et des bancs ;
- des stands de restauration et buvette.

Article 4 : Obligations de l'entreprise

1. Assurance : l'entreprise devra justifier d'une attestation d'assurance en responsabilité civile couvrant les risques liés à l'occupation du domaine public et à l'organisation de l'événement.
2. Nettoyage : l'entreprise est tenue de remettre les lieux en parfait état de propreté à l'issue de la manifestation.
3. Caractère temporaire : cette autorisation est délivrée à titre précaire et révocable à tout moment par le maire pour raison de sécurité ou d'utilité publique.

Article 5 : Exécution

Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié. Un extrait sera affiché en mairie et publié.

A TALENSAC
Le 21 septembre 2026

Le Maire,
Bruno DUTEIL

